



**Mémoire au Comité permanent des finances de la  
Chambre des communes  
Étude de l'inégalité de revenu au Canada  
Dennis Howlett, Canadiens pour une fiscalité  
équitable**

**Réduire la pauvreté et l'inégalité grâce au régime  
fiscal**

Le régime fiscal est l'outil idéal pour redistribuer la richesse. Éliminer l'écart entre les riches et les pauvres n'est pas seulement un impératif moral et éthique, c'est aussi un moyen essentiel pour rétablir un juste équilibre dans une économie de marché. En effet, le marché ne peut indiquer clairement ce qu'il faut produire pour veiller à ce que les besoins essentiels des citoyens soient comblés s'il n'y a pas un certain lien entre la demande effective et les besoins. Parallèlement, lorsque la richesse est concentrée entre les mains de quelques personnes, la demande des consommateurs est faible, entraînant ainsi des conséquences désastreuses sur l'emploi et la croissance économique.

L'inégalité s'accroît au Canada. Les disparités sociales et économiques menacent même la démocratie puisque ceux qui possèdent la richesse sont en mesure d'influencer la prise de décisions politiques et ils le font pour protéger et renforcer leurs propres intérêts. Les plus riches, qui ont les moyens de payer leur juste part des coûts de la fonction publique, profitent d'un régime fiscal qui penche en leur faveur.

Un régime fiscal plus progressif permettrait de réduire l'écart qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres et de relancer l'économie en stimulant les dépenses de consommation des Canadiens à revenu moyen et faible. Il faudrait revenir à des taux d'imposition plus élevés pour les tranches supérieures de revenu.

Cependant, ce n'est pas seulement en rétablissant de tels taux d'imposition qu'on fera en sorte que les riches paient leur juste part. Le taux d'imposition du revenu de la plupart des personnes très riches ne s'approche même pas du taux d'imposition marginal le plus élevé parce qu'elles trouvent toutes sortes de façons – légales et illégales – pour éluder l'impôt.

L'une des choses les plus injustes de notre régime fiscal, c'est que les revenus de placement sont imposés à un taux plus faible. Or, les personnes très riches tirent la majorité de leur revenu de placements. Plus des deux tiers de l'exemption pour gains en capital profitent aux contribuables qui gagnent plus de 100 000 \$ par an. Cela a coûté plus de 11 milliards de dollars au gouvernement en 2007.

Les gouvernements doivent adopter le principe énoncé il y a 50 ans par la commission Carter sur la fiscalité selon lequel « un dollar est un dollar », peu importe la manière dont il a été gagné.

Il faut réduire les allègements fiscaux dont profitent démesurément les riches, comme la limite très élevée pour les cotisations à un REER et la déduction pour options d'achat d'actions. À titre d'exemple, 90 % de l'avantage de cette déduction profite à moins de 1 % des contribuables qui gagnent plus de 250 000 \$.

Le Canada est l'un des rares pays à ne pas avoir d'impôt sur les successions ou sur les biens transmis par décès. Cela signifie que la fortune se transmet de génération en génération et se concentre de plus en plus entre les mains de quelques personnes. On propose d'appliquer un tel impôt aux montants supérieurs à 5 millions. Ainsi, les résidences ou autres propriétés ayant appartenu à la famille pendant des décennies et laissée en héritage ne seraient pas visées. Les exploitations familiales pourraient aussi se transmettre de génération en génération sans pénalité fiscale.

Selon le budget fédéral de 2012, cela pourrait rapporter 1,5 milliard par an.

Le régime fiscal peut contribuer à retirer aux riches une part injuste des ressources, mais il peut aussi consacrer une partie de ces ressources à aider les pauvres.

Le régime fiscal et de transferts a permis de limiter la croissance de l'écart entre les riches et les pauvres. Entre 1981 et 2010, l'inégalité du revenu du marché mesuré par le coefficient de Gini a augmenté de 19,4 %. Cependant, l'augmentation a été partiellement atténuée par les transferts et les impôts de sorte qu'une fois ceux-ci pris en considération l'inégalité du revenu s'est accrue de 13,5 % seulement. Le pourcentage demeure élevé, mais cela aurait pu être pire.

Notre régime fiscal et de transferts pourrait faire beaucoup mieux. Selon une récente étude du Centre d'étude des niveaux de vie, « Si les efforts de redistribution du Canada atteignaient la moyenne de l'OCDE, près des deux tiers de l'augmentation de l'inégalité du revenu après impôt qu'a connue le Canada depuis 1981 disparaîtraient. De plus, si les efforts de redistribution consentis par le Canada en 1994, année où la redistribution a été la meilleure, avaient été les mêmes en 2010, la moitié de l'augmentation de l'inégalité du revenu après impôt survenue entre 1981 et 2010 aurait été réduite. Le Canada a donc la latitude nécessaire pour accroître ses efforts de redistribution. Il ne manque que la volonté politique de le faire<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Centre d'étude des niveaux de vie, *The Impact of Redistribution on Income Inequality in Canada and the Provinces*, 1981-2010, septembre 2012, <http://www.csls.ca/reports/csls2012-08.pdf>. [traduction]

Le régime fiscal canadien comprend plusieurs programmes qui permettent de réduire la pauvreté. Pour les enfants, il y a la prestation fiscale canadienne pour enfants, le supplément de la prestation nationale pour enfants et la prestation pour enfants handicapés. Dans bien des cas, le fédéral a uni ses efforts à ceux de la province ou du territoire pour verser la prestation nationale pour enfants, le gouvernement fédéral injectant un peu plus de 10 milliards par an. À l'heure actuelle, la prestation annuelle maximale atteint 3 485 \$ pour le premier enfant d'une famille dont le revenu net était inférieur à 24 183 \$ en 2011. Il s'agit d'un programme universel qui verse la prestation aux familles dont le revenu est inférieur au seuil lorsqu'elles doivent payer de l'impôt. Il aide ainsi davantage les familles qui en ont le plus besoin, mais presque 90 % des familles avec enfants profitent de la prestation dans une certaine mesure.

La prestation nationale pour enfants a grandement contribué à réduire le taux de faible revenu des familles avec enfants, le faisant passer de 17,6 % au moment de sa création en 1998 à 10,5 % en 2005. La pauvreté chez les enfants pourrait pratiquement être éradiquée si le maximum de la prestation pouvait atteindre 5 400 \$ par enfant, ce qui coûterait un peu plus de 5 milliards. Cela semble beaucoup, mais l'augmentation pourrait être partiellement atténuée en supprimant la prestation universelle pour la garde d'enfants qui coûte environ 2,5 milliards par an.

La prestation fiscale pour le revenu de travail, créée en 2007 et bonifiée en 2009, est un supplément versé aux travailleurs pauvres pour compenser la perte de prestations lorsqu'ils quittent l'aide sociale et la hausse des coûts liés à l'emploi, comme le transport. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre environ 1 000 \$ par an pour une personne seule et environ 1 750 \$ pour un couple, selon la province de résidence, et un peu plus pour les personnes handicapées. Le fait d'inciter les gens à quitter l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail a été utile, mais ce n'est pas suffisant pour aider les familles à faible revenu qui n'ont jamais bénéficié de l'aide sociale. La prestation maximale devrait être augmentée et le programme devrait être élargi à d'autres tranches de revenu pour en faire un important soutien du revenu pour les Canadiens qui travaillent, mais qui demeurent pauvres. Augmenter le salaire minimum pour qu'une personne seule qui travaille à temps plein ait un revenu supérieur au seuil de pauvreté constitue une mesure complémentaire essentielle qui n'exigerait aucune dépense de la part du gouvernement et contribuerait en fait à augmenter les recettes fiscales.

La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ont grandement contribué à réduire le taux de pauvreté chez les aînés canadiens à moins de 5 %. Plutôt que de sabrer ces programmes efficaces, les prestations devraient être augmentées afin d'éliminer la pauvreté chez toutes les personnes âgées. Il devient de plus en plus important de renforcer les régimes de pensions publiques et d'améliorer les programmes de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti puisqu'un nombre croissant de travailleurs canadiens atteignent l'âge de la retraite sans pouvoir compter sur de bons régimes de retraite de leur employeur ou un REER personnel. Moins de

40 % des Canadiens ont un régime de pensions de leur employeur et les entreprises ont réduit le niveau des prestations. Seulement 30 % des Canadiens admissibles aux REER cotisent à leur régime et bon nombre de ceux qui ont épargné pour leur retraite ont vu leurs économies fondre à la suite de la récession économique mondiale de 20082.

Une petite partie du montant de 29 milliards de dollars, ce qui est supérieur au coût total de la Sécurité de la vieillesse, que le gouvernement consacre actuellement aux allègements fiscaux au titre des REER et des régimes des employeurs, dont profitent principalement les Canadiens les plus riches, pourrait servir à hausser la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées vivant seules au moins jusqu'au seuil de pauvreté et à laisser l'âge de la retraite à 65 ans. Ces programmes gouvernementaux pourraient être complétés par des améliorations au Régime de pensions du Canada afin de renforcer notre régime de sécurité de la vieillesse. On pourrait faire passer le taux de remplacement de 25 % des gains assurés à 50 % des gains ajustés ouvrant droit à pension, comme le propose le Congrès du travail du Canada, en haussant légèrement les cotisations des employés et des employeurs, sans coût supplémentaire pour le gouvernement.

Nous sommes heureux que le Comité des finances mène cette étude sur une question importante qui touche notre performance économique et le bien-être collectif. Nous sommes certains que vous ferez des recommandations fermes quant aux mesures gouvernementales, notamment sur la manière dont le régime fiscal pourrait contribuer à réduire l'écart de revenu.

---

<sup>2</sup> Monica Townson, *CCPA Policy Brief: A Stronger Foundation, Pension Reform and Old Age Security*, novembre 2009.